



**CENTRE D'ÉTUDES  
JACQUES GEORGIN**

*Le Centre d'Études Jacques Georgin est un centre d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles  
ASBL Centre d'Études Jacques Georgin, 127, chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles  
N° entreprise 0412.759.942.  
RPM: Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.  
BE30 7320 3232 6111*

**Note d'analyse 7-2023 du Centre d'Études Jacques Georgin  
Par Christophe VERBIST, Directeur du Centre d'Études Jacques Georgin**

**Le 15 septembre 2023**

**Développement économique : Wallons et Bruxellois, même combat ?**

Introduction

La présente note d'analyse est la synthèse du colloque organisé par le Centre d'Études Jacques Georgin et DÉFI, dans le cadre d'un cycle de conférences-débats intitulé "Le Sens du débat" initié au printemps 2023, et qui s'est déroulée à Namur le 13 avril 2023.

L'objectif de ce module est de populariser une série de propositions issues des Axes programmatiques "Vers 2024", formulées sous formes d'engagements, pour lesquels une rédaction a été assurée par le Centre d'études.

Au cours de ce débat du 13 avril, échanges et exposés, avec l'appui d'experts confirmés (Caroline CLEPPERT, directrice lobby de l'UCM et Olivier WILLOCX, directeur de BECI ) ont décliné et approfondi un engagement de l'Axe 1 "remettre la Belgique en .... état fédéral" à savoir "*unir et coordonner les politiques économiques, d'emploi et de formation, par un plan de développement économique à la Région wallonne et la Région bruxelloise, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles sera le fer de lance*".

**Accueil par Christophe VERBIST, Directeur du Centre d'études Jacques Georgin**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie d'abord d'excuser l'absence momentanée de notre Président François De Smet qui est retenu à la Chambre et qui nous rejoindra dans le courant de ce début de soirée, et d'excuser aussi

Daniel Soudant qui devait assurer le rôle de modérateur mais qui est souffrant, et je me suis permis de le remplacer.

Le parti a décidé de lancer un cycle de conférences intitulé "Le Sens du débat" qui se déroule à partir de ce printemps 2023.

L'objectif de ces rencontres est d'amorcer la campagne électorale de 2024, afin de rendre publiques et visibles nos propositions issues des Axes programmatiques "Vers 2024" (au nombre de 5, initiés fin 2021 et terminés début de cette année) et multiplier ainsi les occasions de rencontres entre membres mais aussi de susciter l'intérêt de potentiels futurs électeurs.

Madame Cleppert, Monsieur Willocx, vous avez accepté - et je vous en remercie chaleureusement - de vous prêter à cet exercice et à vous exprimer sur un thème fort de notre Axe 1 "Remettre la Belgique en Etat fédéral" à savoir l'émergence d'un plan commun Wallonie - Bruxelles de développement économique ou, à tout le moins, de créer les conditions de la mise en oeuvre de convergences, de rapprochement, de synergies entre les structures et les politiques publiques de nos deux Régions.

Vous évoquerez certainement ce qui constitue peut-être l'amont de ces problématiques, les questions d'enseignement et de formation qui sont sans doute indispensables à la réalisation de ce projet.

En effet, et je m'exprime au nom du Centre d'études, le redéploiement économique wallon, toujours annoncé, déjà énoncé par plusieurs plans Marshall et dernièrement par le plan de relance wallon, ne peut se satisfaire de lui-même : c'est dans les atouts que Bruxelles et la Wallonie partagent respectivement : Bruxelles, premier pôle économique du pays, la Région wallonne, des territoires et une main d'oeuvre, le réseau de transports, et qui constituent un bassin d'emplois communs.

Le CEG a identifié au delà des investissements dans la recherche scientifique et l'innovation, les synergies entre nos pôles universitaires, une série de secteurs industriels tels que l'aéronautique, la biotechnologie, les industries chimiques, les entreprises culturelles et créatives, la logistique, l'agroalimentaire, l'aérospatial, qui montrent l'intérêt indiscutable de nos deux Régions de travailler ensemble et les tirer vers le haut.

Certes, les pôles de compétitivité ont apporté un surcroît de dynamisme à l'économie wallonne mais celle-ci est toujours ralentie par une bureaucratie pesante même si on espère beaucoup de la fusion des outils d'investissements au sein de WE (Wallonie Entreprendre).

Il est essentiel que les entrepreneurs wallons et bruxellois soient de plus en plus sensibilisés à cette idée, selon laquelle leur rapprochement, ce n'est pas seulement "faire des affaires ensemble" mais bien davantage converger pour davantage d'emplois dans un objectif de prospérité commune.

Fabian (Maingain), Amaury (Alexandre), et je remercie ce dernier pour son hospitalité au sein de cette maison administrative provinciale, je vous remercie également en tant que mandataires d'avoir accepté de confronter nos idées au travers d'échanges avec Madame Cleppert et Monsieur Willocx, que nous espérons fructueux.

## 1. La parole des experts

Madame Caroline Cleppert, Directrice Lobby, UCM (Union des Classes Moyennes) :

Merci pour l'introduction. J'ai préparé quelques slides, avec l'ambition de vous donner quelques chiffres-clés par rapport aux indépendants et aux PME francophones puisque ce sont eux que je représente ici au travers à l'UCM.

Je vais m'attarder plus particulièrement sur le taux d'emploi parce que c'est un élément sur lequel je vais travailler dans ma présentation.

Ce taux d'emploi, que j'ai arrondi à 66%, est similaire sur les deux Régions constitue un vrai enjeu pour ces deux Régions.

Je vais parler plus particulièrement de la Wallonie parce que Monsieur Willocx parlera beaucoup mieux de Bruxelles que ce que je peux faire.

La Wallonie en tous cas a affiché un objectif de vouloir augmenter ce taux d'emploi comme pour d'autres régions - et cela a été réaffirmé récemment avec le plan de relance wallon - et d'atteindre un taux d'emploi de 75%. On peut convenir que la marge est assez grande et qu'il va falloir vraiment travailler sur des politiques dynamiques, en matière d'emploi.

Les PME de moins de 50 travailleurs représentent quand même 99% du tissu économique entrepreneurial : 51% des travailleurs sans compter l'entrepreneur lui-même qui crée son emploi et 40 à 45% de la valeur ajoutée créée par les PME si on calcule la moyenne au niveau européen.

Il existe néanmoins une tendance au freelancing qui prend de plus en plus d'ampleur avec une large, écrasante majorité d'entreprises qui sont sans salariés et cela continue à augmenter.

L'on constate aussi une tendance à moins de création d'entreprises en personnes physiques, plus de personnes morales donc ces freelancers qui passent en société. Il existe donc une contraction de création d'entreprises sans salariés et dernièrement, on a effectué une analyse de résistance au choc des entreprises et ce que l'on voit, c'est que les entreprises sans salariés se sont montrées plus résistantes (on parle de choc COVID), et cela s'est avéré beaucoup plus difficile pour les entreprises qui comptent entre 1 et 4 travailleurs-employés : c'est vrai pour Bruxelles et pour la Wallonie, cela ne l'est pas pour la Flandre.

Je vais vous donner un petit aperçu de nos derniers baromètres qui sont tout récents et pas encore publiés, que je vous livre donc en exclusivité.

De manière trimestrielle, on sonde les indépendants pour connaître leur état d'esprit, prendre le pouls du terrain sur différents critères.

Le message qui est délivré, trimestre après trimestre, est celui d'une amélioration de la situation : dernièrement, sur ce dernier trimestre qu'on vient de sonder, à savoir le premier trimestre 2023. Sur la perception des indépendants, leurs perspectives par rapport aux prochains mois, on voit un regain de confiance, c'est positif.

Certes, il faut se garder d'être trop optimiste car nous avons la crise énergétique et un resserrement des conditions financières avec la remontée des taux d'intérêt.

Ce qui est mis en avant par les classes moyennes - la crise énergétique passe au second plan - comme freins, c'est la pression fiscale et le coût du travail, cette incertitude par rapport à l'environnement économique qui reste très contraignant pour les indépendants et chefs de PME.

Je vais axer la suite de mon exposé sur l'emploi et vous parler d'abord de cette pénurie de main d'œuvre en Wallonie, et à Bruxelles aussi j'imagine.

Il faut vraiment être conscient de la problématique parce que notre population va continuer à augmenter et va soutenir la demande, ce qui est positif mais le réservoir de main d'œuvre n'augmentera pas parallèlement.

La population en âge de travailler commence à stagner ou en tous cas augmente nettement moins vite. Nous sommes donc confrontés à une pénurie de main d'œuvre et on tourne autour de 5% d'emplois vacants, selon les statistiques que l'on peut dresser lorsque l'on interroge nos PME en Wallonie.

Il faut donc mettre le plus de personnes possibles à l'emploi en Wallonie et l'UCM met en évidence les difficultés suivantes:

- **les compétences**, à savoir une inadéquation parfois avec les compétences qui sont amenées actuellement et ce dont on a besoin dans les entreprises : il y a vraiment besoin de travailler là-dessus ;
- **l'attractivité**, qui concerne les métiers en pénurie ;
- **l'accompagnement**, les difficultés d'accompagner à la remise d'un emploi, d'aller chercher ses travailleurs potentiels, de les remettre à l'emploi : cela représente un investissement et, à cet égard malheureusement, la crise n'a pas aidé, et on constate de forts décrochages par rapport au marché de l'emploi ;
- **l'apprentissage des langues** en Wallonie demeure clairement un problème ;
- **le seuil d'embauche élevé** : par rapport au fait que le droit du travail en Belgique, de manière générale, est très protecteur constitue une bonne chose mais d'un autre côté, implique qu'on réfléchit à deux fois avant d'engager ;
- **les pièges à l'emploi** traditionnels qui résultent du différentiel entre ce que l'on gagne lorsque l'on travaille et les allocations obtenues lorsque l'on ne travaille pas ;
- **la mobilité** qui reste un enjeu fort en Wallonie de par la difficulté d'aller chercher les travailleurs à plus de 15 minutes du lieu de travail et l'infrastructure transport au niveau de la Wallonie reste un enjeu ;
- **les discriminations à l'embauche** : dans certaines commissions paritaires, il y a des barèmes liés à l'âge et cela peut freiner aussi l'embauche de certains travailleurs plus âgés . *La valeur travail* qui nous est chère est marquée vraiment par une évolution sociologique du désintéressement pour le travail, ce qui justifie qu'il va falloir être beaucoup plus réactif avec une vraie volonté politique, forte et affichée pour pouvoir arriver à travailler sur le marché de

l'emploi.

De manière plus générale, par rapport au sujet qui nous intéresse, j'ai entendu les mots ou j'ai lu en tous cas les mots "coopération" et "collaboration". Lorsqu'on veut parler de collaboration, il faut avoir un but commun des résultats et une co-responsabilité, sinon la collaboration ne reste qu'un vain mot.

Quand on atteint une certaine forme de maturité dans la collaboration, on peut envisager la coopération qui implique en théorie l'absence de concurrence et de conflit. Dans les faits, il existe clairement une concurrence inter-régionale.

Évoquons ainsi l'incitant financier « SESAM » qui a pour objectif de soutenir les petites entreprises qui engagent des demandeurs d'emploi inscrits auprès du Forem.

Cet incitant se compose d'un montant forfaitaire dégressif sur 3 ans (ndlr: jusqu'à 16.000 euros) . En outre, il peut être majoré d'un montant complémentaire et non dégressif (bonus) pour l'engagement de demandeurs d'emploi plus fragilisés sur le marché du travail et pour aider les entreprises à engager, particulièrement pour les trois premiers engagements. Elle n'existe pas à Bruxelles.

La concurrence en termes de mise à l'emploi existe également dans le secteur économique : on voit des start-up qui arrivent à Bruxelles, qui grandissent et puis quand elles grandissent encore un peu trop, elles sont attirées vers d'autres cieux : les deux Brabant, Wallon et Flamand, sont clairement plus attractifs.

Par rapport à la question de la régionalisation ou pas, c'est toute une question d'équilibre aussi. On peut regarder la crise de la gestion COVID et constater qu'elle avait ses limites avec ses neuf ministres de la santé, ce qui était un peu risible mais dans les faits, au niveau opérationnel, cela a fonctionné.

Il ne faut cependant pas se priver de la possibilité de capitaliser sur les singularités des Régions, de ces territoires, en termes de mobilité inter-régionale

J'en viens à l'alternance qui constitue un exemple typique d'une volonté affichée de coopérer et dans l'opérationnel, cela traîne.

On se retrouve avec une note conjointe du Gouvernement wallon, du Gouvernement Bruxellois, celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Collège de la Cocof qui disent tous vouloir renforcer, de manière transversale, l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle dont l'alternance. Il va falloir cartographier, d'abord voir le paysage, les enjeux,

Un consultant externe est sélectionné en juin 2022 pour cartographier le paysage institutionnel en la matière et identifier les enjeux ; il travaille pendant 6 mois. En décembre 2022, l'étude fort complète sort avec une cartographie, mettant en évidence enjeux et difficultés, les pistes de solutions à court, moyen et long terme.

Et que lit-on dans ce rapport ? Il met en exergue un élément, source d'inefficacité, à savoir des modes de collaboration actuelle entre entités, dans le contexte enseignement qualifiant, formation, alternance.

Le consultant pointe plusieurs éléments, je cite: *inadéquation des accords de coopération comme outils de coordination ; multiplication des instances transversales ; structure de gouvernance des instances transversales, trop lourdes et inefficaces ; fréquence insuffisante des interactions entre*

*décideurs politiques au sommet de différentes entités fédérées ; logiques de confrontation.*

Nous sommes donc en présence d'une volonté commune sur un enjeu reconnu comme important par différentes entités et voilà ce qui ressort au niveau des constats en termes d'inefficacité.

Si l'on commençait tout simplement par partager des données et de l'information (en matière de tourisme, de marchés publics), on accomplirait déjà un grand pas.

De manière générale, la simplification administrative constitue un vrai enjeu.

Je peux citer la délivrance de permis d'environnement qui est souvent source de beaucoup de tracas pour les entrepreneurs qui nous reviennent, et c'est parfois regrettable pour des entreprises familiales qui sont ancrées dans un tissu économique local important, ou encore l'accessibilité aux plateformes en matière de marchés publics aux plus petites entreprises.

Des tests vont pouvoir être réalisés auprès des indépendants eux-mêmes et je salue la démarche, on a un rôle d'identifier ces entrepreneurs qui peuvent donner de leur temps pour tester et pour aider l'administration à améliorer les formulaires. C'est ce genre de démarche que j'attends et ce genre d'orientation aux clients dès le début.

Ce court-termisme doit être absolument associé à une vision à plus long terme pour maintenir ce cap, avec des objectifs de réalisation.

Ce qu'on voit dans ce plan de relance wallon que je suis de plus près évidemment, c'est l'existence de 319 projets qui sont tous axés sur le court-termisme.

On a de multiples projets qui créent, chacun de leur côté, des bases de données, avec de l'argent public mais, on ne pense jamais qu'il fallait à un moment donné que ces bases de données communiquent et même mieux, que lorsque ces données sont communiquées au SPW, que cela soit répercuté dans toutes les bases de données.

Je vous remercie.

Monsieur Olivier Willocx, Directeur général de BECI :

En guise d'introduction à mon exposé, je voulais vous faire part d'une discussion avec Bruxelles Formation, il y a quelques années, au cours de laquelle il m'a été précisé que pour se reconcentrer sur son métier de base que constitue la formation, il était nécessaire à cet acteur institutionnel de réduire les organes de concertation. Je dis, mais il y en a combien ? A l'époque, ce n'était pas moins de 117 organes de concertation transversaux au sein desquels Bruxelles Formation était impliqué.

Vous conviendrez que suivre les travaux de 117 structures en parallèle au sein desquels chacun, en général, dispose d'un mandat qui n'est pas toujours très clair pour représenter des intérêts qui ne le sont pas davantage, et dans laquelle la vision court-termiste est parfois dominante, c'est avant toute chose neutralisant et cela coûte cher d'autant que le modèle bruxellois s'avère plus complexe que le modèle wallon de concertation.

La première réflexion qu'on peut se poser, c'est le fait d'avoir un peu de courage à un moment donné pour identifier ce qui est utile .

Aujourd'hui, j'avais une discussion chez Iris Care avec des interlocuteurs autour d'un projet

d'ordonnance de Bernard Clerfayt sur la question de la digitalisation des organismes publics. Tous les acteurs qui étaient autour de la table ont déjà eu ce débat à six endroits différents, sur le même sujet avec la même personne et dans des configurations différentes.

Ce modèle de concertation, et j'assume également la responsabilité du côté patronal, ne tient pas la route, on doit veiller à davantage d'efficacité, et il ne s'agit pas pour moi de remettre en cause le principe même de concertation.

Voici la première réflexion que je souhaitais vous faire partager.

En termes d'initiatives, on a travaillé beaucoup pendant huit ans quasiment sur la question et le schéma de Bruxelles Métropole et sur la question de comment collaborer avec les autres espaces. Cela fonctionnait assez bien dans la dynamique avec les Néerlandophones et c'est l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) qui a ensuite décroché en disant que cela ne les intéressait pas de continuer. J'y vois un problème de perception et d'utilité, et c'est certainement regrettable.

La fédération que je dirige demeure bien entendu pleinement ouverte pour travailler avec des zonings wallons, parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui n'ont plus leur place à Bruxelles, c'est clair, notamment pour des questions de logistique, d'accessibilité, pour nous, il n'existe aucun tabou là-dessus.

Le premier constat concerne les plans de développement de chacune des Régions conçus dans la logique purement territoriale sans se dire il existe un zoning à Vilvorde ou en Brabant wallon et comment on pourrait l'intégrer dans le plan de développement dans la dynamique transports : chacun regarde son territoire au sens le plus exigü.

J'ai pourtant la conviction que les Bruxellois vont s'interroger sur cette nécessité de grandir, au-delà même de la question du débat politique, d'annexer ou pas un jour les six communes à facilités à la Région bruxelloise, ce qui globalement représente 1,5% du PIB en plus pour la Région, ce qui ne contribuera pas de manière significative à un renouveau économique au niveau bruxellois. Les néerlandophones sont davantage intéressés par le fait de s'appropriier le territoire fédéral de l'aéroport de Bruxelles National.

La première concertation, c'est de commencer par mettre les cartes ensemble et d'échanger les données (je reprends ici la formule de Caroline Cleppert).

A Bruxelles, ce ne sont pas moins de vingt-deux ans qui ont été nécessaires pour que la Communauté flamande adresse à la Communauté française des données sur le nombre d'élèves.

L'exemple de Bâle est assurément le plus intéressant en comparaison avec Bruxelles. Bâle est située dans un triangle où se côtoient la Suisse, la France et l'Allemagne et où avoir des contacts au-delà de la frontière fait partie du quotidien depuis de très nombreuses années Bâle travaille en étroite collaboration avec les pays voisins d'un côté de la frontière et de l'autre pour beaucoup de questions concernant les transports, l'environnement, la formation et la culture.

Il est patent et démontré que les entités socio-économiques ne correspondent pas avec la réalité territoriale.

Pourquoi cela fonctionne-t-il entre trois pays voisins à la frontière de Bâle, dont un pays ne fait pas partie de l'Union Européenne, qui arrivent à collaborer et pas chez nous entre trois Régions, je crois que c'est aussi une question d'état d'esprit.

En tous cas, dans le milieu entrepreneurial bruxellois, l'idée de se marier demain avec une Wallonie dans une Belgique qui évoluerait, est plutôt très froide. Le premier vœu est que Bruxelles évolue toujours en tant que capitale d'une Belgique résiduelle, le deuxième choix est Bruxelles en tant qu'entité autonome, le troisième avec la Flandre, et seulement le quatrième choix consisterait à se lier avec la Wallonie. Il n'y a pas d'enthousiasme.

Si je prends un classement européen, et je m'en réfère à une source telle que l'IWEPS (ndlr: l'Institut wallon de Prospective et de Statistiques), la Wallonie a un niveau proche des régions est-allemandes et françaises. La Flandre se retrouve dans un groupe de régions italiennes et du Nord de l'Europe (Autriche, Allemagne). Bruxelles se démarque par son PIB par habitant, le 3ème le plus élevé derrière le Luxembourg et l'Irlande et supérieur à d'autres métropoles comme Hambourg et l'île de France.

Comme je l'expliquais un jour devant les autres fédérations, la régionalisation n'a fait qu'accentuer le syndrome "Not in my backyard" (ndlr: syndrome Nimby) et je déplore que l'on n'arrive pas à comprendre la dynamique des flux de mobilité entre Régions.

Permettez-moi de jeter un regard bruxellois sur la Communauté Française : il s'agit quand même du seul gouvernement pour lequel on ne vote pas. C'est un gouvernement qui est dérivé de deux autres parlements.

On a compté, il y a quelques années d'ici, le nombre de pages dans le programme des partis politiques qui parlaient de la Communauté française. Il y avait certes quelques partis d'exceptions qui y tiennent depuis longtemps, mais à part ceux-là, les enjeux de la Communauté étaient peu mis en avant parce qu'en fait, la première étape pour aller à la Communauté Française consiste à gagner les élections régionales.

Ne pas voter pour un niveau de pouvoir fait ressortir le fait qu'il y a peu d'enjeux à ce niveau ; cela relève en tout cas d'une perception directe.

BECI a assez bien soutenu le pacte pour un enseignement d'excellence.

Dernièrement, le chef de cabinet d'un parti actuellement dans l'opposition m'a expliqué que l'enseignement qualifiant ne permettrait qu'à seulement 2% d'élèves de trouver du travail après leur passage par ce type d'enseignement.

On peut discuter à l'infini après sur les problématiques d'alternance mais si vous avez aussi peu d'intégration de gens qui ont accepté de faire une formation, ce n'est pas gratifiant.

A Bruxelles, les formations les plus répandues dans le qualifiant sont employé de bureau et assistant comptabilité, des professions dont on sait par avance dont on aura absolument pas besoin dans l'entreprise.

Pendant la période Covid, les entités fédérées ont pu toutes collaborer sans accord de coopération, ou sans nécessairement passer par une ratification parlementaire - je suis bien évidemment attentif à la démocratie parlementaire - mais des éléments ont pu être mis en oeuvre avec une certaine flexibilité qui était intéressante.

Ne serait-il pas opportun d'utiliser l'argent de la COCOF ou même des fonds sectoriels pour financer les écoles plutôt que de s'occuper des adultes. Il faut pouvoir dépasser la logique institutionnelle et se positionner au regard d'une logique de type pragmatique, citons l'exemple du plan d'informatisation



des écoles en Wallonie et à Bruxelles alors que les Régions n'étaient pas compétentes.

Le débat n'est pas nécessairement de savoir si on a fait des accords entre entités publiques, mais comment on résout les problèmes, et on doit améliorer les choses côté francophone assurément où on n'est pas très pragmatique quant à l'approche : pourquoi dans le qualifiant ne pas mettre en place un jour de stage qui serait rémunéré en partie par l'employeur et en partie par la COCOF et ce qui éviterait de payer des chômeurs jusqu'à 25 ans qu'on remet dans les programmes de formation.

Le problème se pose également pour la demande pour les infirmières car les études sont désormais plus longues : à partir du moment où vous acceptez de les rémunérer (350€/ mois) cela reviendra moins cher que de payer les chômeurs 2€/ heure pour apprendre quelque chose à 27 ans.

L'exemple de la Communauté germanophone qui préfinance les métiers en pénurie et incite les jeunes à suivre ces matières serait à suivre.

On dispose actuellement de seulement 12 étudiants pour des formations pour tout ce qui est air conditionné, pompes à chaleur alors qu'on sait qu'on a besoin de 1.500 personnes, et le nombre de gens qui partent à la retraite est supérieur à 12.

Donc, nous sommes en pénurie de main d'œuvre pour assurer une transition énergétique qui se veut intelligente.

Et globalement, dans la construction d'aujourd'hui, on sait qu'il va nous manquer d'ici à l'année prochaine, à peu près 20.000 travailleurs et on se retrouve dans une équation avec un taux de chômage de jeunes de 30% : doit-on considérer qu'il est souhaitable de solliciter 20.000 demandes de visas pour des chinois pour venir travailler sur les chantiers bruxellois ? On ne peut pas faire le redéveloppement industriel de la Wallonie et avoir son nez collé sur le CO2.

La question du taux d'emploi constitue un vrai souci.

Aujourd'hui, à Bruxelles, pour passer à 75 ou à 80%, on a besoin de créer 100.000 postes de travail, voire davantage.

Votre ministre a déclaré que pour atteindre un taux d'emploi de 73,5% qui s'inscrit dans l'objectif national de 80% en 2030, Bruxelles doit mettre 125.000 personnes au travail.

Ce qui est intéressant, c'est que le VOKA (ndlr: le patronat flamand) vient il y a deux jours de se réjouir qu'un Ministre dispose au niveau régional des compétences et de l'emploi et de la formation. C'est clair qu'un alignement à un moment donné permettrait de faire plus de choses.

Sur la question de la culture à Bruxelles, je pense qu'à un moment donné, il faut se poser la question de savoir s'il faut travailler à créer des théâtres et se poser la question du modèle et de la fréquentation des théâtres. Je ne suis pas un anti-culturel mais j'affirme que l'industrie culturelle ne doit pas forcément être toujours dans une logique de subventions, car le modèle risque d'agréger d'autres.

Si l'on examine le budget total de l'innovation en Belgique par les entreprises, avec le budget du FNRS, il y a un grand gap. Si je m'en réfère à votre note, je ne connais pas des fusions d'opérateurs publics qui aboutissent à des économies d'échelle.

En me concentrant rien que sur Hub Brussels, l'enveloppe du personnel équivalent temps-plein a augmenté de près de 32%.

Que demande le secteur privé ? Des écoles qui enseignent, de préférence des métiers de l'avenir, la réactivation efficace des chômeurs et c'est le moment de le faire car nous sommes en pénurie partout, tout en concédant que l'activation n'est pas identique dans les trois Régions.

Aujourd'hui, on est en pénurie d'emplois dans à peu près tous les métiers, et donc si on n'active pas, il risque d'y avoir un afflux de travailleurs étrangers et un taux de chômage qui risque de se maintenir.

Je soutiens essentiellement la recherche au niveau du secteur privé et cela se développe plutôt bien.

Vers quel modèle doit-on aller ? Ce qui est certain c'est que la concurrence permanente entre les systèmes publics et privés n'est pas saine dans une économie dans laquelle l'opérateur public est à la fois régulateur et actionnaire.

Nous sommes dans une économie ouverte, et j'entends les opinions sur Delhaize mais il faut simplement faire attention aux signaux qu'on donne. On peut être pour ou contre la position Delhaize, ce n'est pas un problème. Mais les fermetures et les grèves côté wallon par rapport à la relative accalmie au Nord du pays peuvent colporter une image et un message tronqué.

A Bruxelles, le problème important aujourd'hui est la transition énergétique des bâtiments. En moyenne, il faut cinq ans en moyenne pour un permis quand tout se passe bien, sans recours au Conseil d'Etat ou manifestation d'une organisation de riverains et deux ans pour faire des travaux.

Tous les bâtiments publics demain à Bruxelles devront être aux normes dont on a fixé l'horizon à 2030 et aujourd'hui est discuté le fait la Commission Européenne reste à Bruxelles ou pas, car il n'y aura pas assez de bâtiments aux normes de ce que l'Union Européenne a fixé et qu'on est incapable de délivrer dans les temps.

Et pourquoi faut-il cinq ans à Bruxelles pour octroyer des permis ? On me répond qu'il s'agit de l'application des règles européennes. Les permis aux Pays-Bas se donnent en moyenne entre 3 et 4 mois grand maximum, sont dans le même cadre européen que nous.

La vérité réside dans le fait qu'on s'est inventé des règles pour nous faire mal, et si on n'assouplit pas un certain nombre de matières tout en restant dans les règles européennes sur lesquelles on est d'accord, on ne va jamais s'en sortir.

Comment en est-on arrivé là ? Probablement par excès de bureaucratie et de parcelles de pouvoirs, des responsabilités diluées et des capacités de blocage. A un moment donné, doit prévaloir la capacité du pouvoir public à respecter sa mission de base qui consiste à dire donner une forme de sécurité, oui ou non, et dans quel délai, et correspond à un droit des citoyens assez fondamental.

Je représente le patronat, pas les propriétaires de logements.

Je suis partisan des logements bon marché, parce que des logements bon marché, cela signifie moins de pression sur les salaires et donc une meilleure compétitivité pour les entreprises. Il est important de ne pas avoir d'inflation sur les loyers.

Nous sommes à près de 600.000 logements sur Bruxelles actuellement et si on doit faire de la rénovation intégrale et la mise aux normes, on n'y arrivera jamais.

En termes d'évaluation des politiques publiques et du court-termisme qui caractérise le

fonctionnement de celles-ci, à Bruxelles, par exemple, on a multiplié les observatoires (logement, loyers, etc.) et les données recueillies ne sont pas connectées entre elles.

Je vais prendre un exemple : on cherche à faire revenir des habitants à haute capacité contributive pour améliorer l'IPP dans certaines communes. Ce qui pose un certain nombre de défis. C'est intéressant mais quand les loyers augmentent dans ces zones-là, est-ce qu'il s'agit d'un problème plutôt que la mesure de la réalisation d'objectifs ?

Si on a des fausses évaluations en permanence, on n'améliore pas le processus. Dans un système où il existe du privé, on se dit toujours ce qu'on peut améliorer.

Dans une vision court-termiste, l'évaluateur ne doit pas être le réalisateur. Les évaluations publiques, certes parfois très bonnes et très objectives dans les rapports, obtiennent souvent des scores de satisfaction importants (taux de 98% de satisfaction pour les participants à une formation de Bruxelles Formation) qui n'incitent guère à la prise de risque ou à l'innovation.

Pour ma part, j'estime qu'on doit repenser l'évaluation, rien que par certains constats (on n'arrive pas à avoir des travailleurs de moins de 30 ans et qui veulent se former parce qu'ils n'aiment pas la formation) et pourtant, il est difficile d'avoir un vrai débat au sein des comités de gestion. Je cite Bruxelles Formation mais je pourrais aussi citer Actiris, notamment avec les syndicats.

L'évaluation se fait au Parlement sur base du montant du budget qui a été augmenté ou pas. Il faut toujours en demander plus.

Voilà les quelques sujets que je voulais évoquer avec vous ce soir.

## **2. La parole des politiques**

Fabian Maingain, échevin de la ville de Bruxelles

Bonjour à tous. Que fait un Bruxellois ici ? C'est la question que vous vous demandez. Après les constats qui ont été faits, je vais plaider un peu la cause sans doute de Bruxelles-Wallonie mais aussi la cause de l'espace francophone de Bruxelles-Wallonie parce que c'est ça l'enjeu, il ne faut pas s'y tromper.

Comme en a parlé Monsieur Willocx, il existe un enjeu quand on parle de développement économique et c'est là que le combat est le même pour Bruxelles et la Wallonie qui sont en train de se demander notamment comment on va se redresser économiquement, comment on va faire en sorte de développer notre économie, nos emplois à travers nos objectifs de taux d'emploi, etc.

Ce que je vous propose c'est de regarder d'abord nos frontières.

Les enjeux, comme l'a indiqué Monsieur Willocx, c'est d'avoir une consistance.

En vue du débat de ce soir, j'ai retrouvé les actes d'un Congrès de février 1998 - j'étais tout jeune à l'époque - où le FDF (qui ne s'appelait pas encore DÉFI) plaidait déjà pour un espace économique francophone alliant les forces de Bruxelles et de la Wallonie.

Vous constatez une constance déjà dans le message, parce que ce problème d'état d'esprit de dépasser les clivages communautaires et régionaux en Belgique, est issu finalement de la situation

dans laquelle on est et de l'enjeu qu'on a aujourd'hui à relever, celui issu de la Sixième réforme de l'Etat.

Le calice de solidarité et le financement y afférent vont commencer à s'amenuiser, le fait régionaliste, voire confédéraliste est devenu de plus en plus une réalité du fonctionnement de cet Etat, avec les inepties dont on a parlé.

Les accords de coopération pour quand même permettre aux unités régionales de retravailler ensemble, alors que le niveau fédéral fonctionnait, n'ont pas vraiment démontré leur efficacité.

Il va falloir effectivement trouver un espace, un projet commun au développement économique pour permettre tant à la Région bruxelloise qu'à la Région wallonne, de rencontrer ce défi économique de son redéploiement, ses objectifs et d'assurer l'avenir de ses financements, Olivier y a fait référence.

La situation budgétaire est absolument catastrophique.

Donc dans une Belgique où le confédéralisme s'impose, où la Flandre continue à profiter de l'Etat fédéral pour d'abord assurer son développement économique parce que ce n'est pas qu'un enjeu communautaire, à savoir la référence aux communes à facilités, non, l'enjeu dans ce pays ne se situe pas à ce niveau.

L'enjeu premier consiste dans le fait que la Flandre profite aujourd'hui outrageusement de la Belgique pour assurer son développement économique au détriment de la Wallonie et de Bruxelles.

Soit on continue à se laisser faire au fil des réformes de l'Etat, soit on se dit qu'il y a peut-être moyen de créer un espace économique fort et former des institutions fortes.

C'est le même mécanisme qui a prévalu à la formation de l'Union Européenne, il n'y a pas d'espace fort sans institutions fortes, c'est l'enjeu de l'UE et il n'y a pas d'espace fort si il n'y a pas un espace économique et de solidarité.

Parce qu'il vaut au niveau de l'Union européenne et qu'il a permis à l'Europe de quand même être encore une puissance économique qui compte, même si il y a d'autres enjeux qu'elle doit rencontrer aussi, cela vaut également entre Wallons et Bruxellois Francophones. Je suis convaincu que la pire erreur qu'on pourrait faire entre Wallons et Bruxellois, c'est d'entrer dans cette logique de régionalisation.

Je crois d'ailleurs que c'est une erreur historique - et je le dis à nos amis wallons - n d'avoir quitté à un moment Bruxelles pour ne se recentrer que sur Namur et de parfois oublier qu'ils ont besoin de Bruxelles pour plusieurs raisons.

Sacrifier l'unité francophone au profit d'une logique purement régionale, c'est d'abord faire le jeu de la Flandre et mettre finalement Bruxelles à la merci de la Flandre, mais aussi à ne pas permettre à la Wallonie de réussir son développement économique.

Il s'agit d'un enjeu considérable de placer l'ambition de ces deux sphères, la Wallonie et Bruxelles, finalement dans le peloton de tête des régions d'Europe en termes de formation, de recherche scientifique, de création d'entreprises, de qualité de vie. C'est un projet qu'on peut mener si on le mène ensemble.

Il existe un certain nombre de défis significatifs à relever. Je ne vais en parcourir que quatre.

*Le premier défi, c'est celui des institutions.*

Lors de ce Congrès de février 1998 auquel j'ai fait référence tout à l'heure, et dans toutes nos propositions depuis lors, on l'a dit, il existe un enjeu, c'est celui des institutions communes.

Olivier y a fait référence, c'est vrai, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'est élu par personne, c'est finalement parfois du recasage de Ministres qui n'ont pas été repris ailleurs, on dédouble les cabinets, les compétences. Bref, aucun enjeu.

Si un Ministre qu'il soit bruxellois ou wallon, exerce les attributions de la formation et se dit que le premier enjeu de la formation, c'est l'enseignement qui est attribué à un autre ministre, on pourrait avoir un Gouvernement commun au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui serait composé des gouvernements wallons et bruxellois et on répartirait les compétences ce qui permettrait des synergies, une réduction de la dépense publique et éviterait de perdre des années à conclure des accords de coopération pour mettre en place de la formation qualifiante de la formation en alternance. Ce sont des débats qui sont, aujourd'hui, portés.

Le gouvernement actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a encore rien réussi à élaborer en une mandature là-dessus. Voilà un élément concret sur lequel on peut travailler. Ce sont les institutions fortes qui travaillent ensemble à cet espace commun francophone entre la Wallonie et Bruxelles.

*Le deuxième défi, c'est de développer une Fédération Wallonie-Bruxelles économiquement forte.*

On n'y arrivera que si Bruxelles est forte économiquement et nous, Bruxellois, nous devons y travailler mais il y a aussi l'opportunité pour les Wallons de venir bénéficier de cette dynamique économique parce que Bruxelles constitue pareille dynamique - Olivier y a fait référence - si on prend Bruxelles seule, c'est 18% du PIB de ce pays, si on prend son hinterland, cela représente pas moins de 30%. Il faut que la Wallonie profite de l'opportunité bruxelloise.

À Bruxelles, on crée énormément de start-up. Le problème, lorsqu'elles grandissent, en fait, elles partent, effectivement, parce que certes les loyers y sont plus chers, mais il faut parfois plus d'espace aussi, des grandes entreprises quittent parce qu'il faut trouver des terrains de 1.000, 5.000 mètres carrés et à Bruxelles, on ne peut pas pousser les murs.

Il vaut mieux qu'elles viennent s'installer en Wallonie qu'en Flandre, et c'est un défi parce que Bruxelles est le moteur économique de ce pays.

La Wallonie ne peut pas tourner le dos à sa dynamique économique, la Flandre l'a d'ailleurs très bien compris. Je n'ai aucun problème d'ailleurs - parce qu'effectivement la Flandre vient profiter de cette dynamique économique dans un Etat fédéral - que chacun profite des forces les uns des autres et donc créons un espace commun pour permettre à la Wallonie de bénéficier de ces moments de Bruxelles pour permettre à Bruxelles de continuer son renforcement économique.

Je ne crains pas la mobilité des entreprises. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir toujours un taux de création positive de l'entreprise à Bruxelles et si elles partent après en Wallonie pour se développer, c'est parfait. Travaillons à nous mobiliser entre nos entreprises, je crois que c'est une opportunité.

*Le troisième défi, c'est la mobilité intra francophone.*

On a en effet beaucoup de mal à faire bouger nos travailleurs, et cela dépend essentiellement d'une question de mobilité. Certes, on connaît une petite révolution depuis 2-3 ans, qui s'appelle le télé-travail et je confirme que cela règle beaucoup de questions de mobilité.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, 85% des gens travaillent dans leur province mais pas toujours leur région et seulement 5% des Bruxellois travaillent en Wallonie et 10% seulement des Wallons travaillent à Bruxelles.

A cet égard, je déplore que les TEC ne sont pas preneurs d'une dynamique qui permettrait à des travailleurs wallons de rejoindre des zones d'activité en Région bruxelloise car ils restent concentrés sur le transport scolaire.

Dans le piétonnier de Bruxelles, un des grands acteurs économiques est venu s'installer, à savoir Total et c'est une somme des critères (proximité de la gare et du métro, accessibilité) qui a fait la différence et si la périphérie perd des mètres carrés de bureau, l'hyper centre-ville peut se révéler attractif (25.000 mètres carrés de bureaux qui vont être construits d'ici 2024-2025).

Il est indéniable qu'il faudra utiliser toutes les ressources si on veut atteindre les taux d'emploi que l'on se fixe comme objectif.

À Bruxelles, on a 11% de chômage. Il y a des freins linguistiques, on le sait, dans le bilan de compétences des langues, mais à Bruxelles, il y a un élément essentiel qu'on partage en commun entre Wallons et Bruxellois, c'est une langue commune. Le frein de la langue n'est pas présent chez les travailleurs bruxellois en Wallonie.

On n'arrivera pas à rejoindre cet enjeu de la formation sans la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est responsable de l'enseignement, c'est élémentaire.

Le problème consiste dans le fait qu'on passe notre temps à recréer des formations, en fait, à apprendre ce qui a été appris dans l'enseignement, et on perd de l'argent, ce qui n'a aucun sens.

Dans les structures de l'emploi dont j'ai la charge en qualité d'échevin de la ville de Bruxelles, 70% des gens que j'accompagne n'ont même pas le niveau secondaire supérieur. Et on passe notre temps à évidemment les aider, à leur permettre d'obtenir ce fameux diplôme qui permet malgré tout l'accès à de nombreux emplois notamment publics.

On connaît la part de l'emploi public, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Et donc, voilà un enjeu fondamental.

Les emplois publics à Bruxelles sont entravés par la question du bilinguisme, ce qui n'est pas le cas en Wallonie. Il y a des enjeux communs sur cette mobilité chez les travailleurs.

*Le quatrième défi est le soutien à ces pôles économiques communs ?*

D'une part, il y a la recherche et le développement. La recherche dans l'enseignement supérieur est un des enjeux d'emplois hautement qualifiés dans les structures européennes et dans l'animation technologique.

Pour DéFI, il convient de consacrer au moins 2% du PIB à la recherche et au développement. Faisons-le ensemble. C'est cela qui fera l'avenir économique de nos Régions demain. Favoriser la recherche et le développement, favoriser aussi l'avenir de notre économie dans des milieux urbains, péri-urbains à Bruxelles et en Wallonie.

D'autre part, et c'est mon mantra, je le reconnais. Il y a les industries culturelles et créatives. C'est un

potentiel économique dont on ne se rend pas compte. On peut regarder ce qui se fait au Canada au niveau de ces industries-là, ce sont des milliards de chiffres d'affaires qui sont générés et dans l'espace francophone, on passe plus de temps aujourd'hui à importer finalement des structures québécoises plutôt qu'à soutenir nos artistes et nos créations culturelles notamment dans le lyrique bruxellois.

On peut aussi parler du jeu vidéo. Le jeu vidéo aujourd'hui en chiffres d'affaires dans le monde, c'est plus que le cinéma et la musique réunis. Pourtant, on a les capacités. La Wallonie depuis 5 à 10 ans a développé à Charleroi, à Liège, à Namur dans son programme Digital Wallonia des pôles de compétitivité sur le jeu vidéo. C'est une industrie en Flandre qui pèse également extrêmement lourd et qui se nourrit de Bruxelles, et s'approprie des talents bruxellois qui vont après travailler à Malines, à Courtrai, c'est bien regrettable.

A Bruxelles, on essaie de soutenir ce secteur qui est extrêmement important, et représente 3 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2018 et si on prend la définition large du culturel numérique pas que le créatif, c'est près 40.000 entreprises qui sont dans le secteur créatif à Bruxelles.

Cette culture commune entre francophones au sein de cet espace de Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourrait se développer par le soutien à cette industrie culturelle créative dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voilà des manières de répondre à cet enjeu du redéveloppement économique de Bruxelles et de la Wallonie. C'est une maxime très érodée mais ensemble on est plus fort.

Je n'entends pas au nord du pays un grand engouement pour une refédéralisation au niveau compétences et c'est assurément mal connaître l'évolution à ce sujet de ce pays que de croire pouvoir refédéraliser des pans entiers de ce qui était régionalisé. Si le fait de refédéraliser entraîne que l'ensemble des moyens fédéraux aillent d'abord au développement de la Flandre et de son économie, au détriment de la Wallonie et de Bruxelles, je ne vois pas l'intérêt. On peut parler du Palais de Justice de Bruxelles, 300 millions, cela fait au moins 30 ans qu'on les cherche. Les 300 millions, on les a trouvés pour le Palais de Justice d'Anvers et assez vite.

Ce que je crois par contre, c'est qu'on peut faire la simplification entre institutions et on peut déjà commencer aussi entre francophones et singulièrement à Bruxelles, le débat de la simplification des institutions bruxelloises et celui subséquent de la présence des commissions communautaires, plus particulièrement la COCOF, doit être accompli et trouver une issue.

Si on cède aux régionalistes et qu'on divise encore plus la Wallonie et Bruxelles, alors on ne va pas simplifier les institutions et on va rater le train du développement économique. Par contre, si on garde la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement commun que j'ai évoqué, permettrait de créer des synergies, et à nous francophones, à Bruxelles, de s'améliorer aussi, de faciliter notre vie en stimulant les structures.

On peut ouvrir tout le débat qu'on veut sur les communes, j'entends souvent dire que ce serait plus simple s'il n'y avait pas 19 communes à Bruxelles, et pourtant, la crise COVID a montré que si les communes n'avaient pas été là, on aurait du attendre un certain nombre de réponses des gouvernements régionaux qui n'auraient pas été apportées.

Il faut également pouvoir arrêter cette culture du saupoudrage au niveau wallon en termes d'investissements publics qui est néfaste au développement économique wallon et au projet Wallonie-Bruxelles.

Je reviens sur la problématique des métiers autour des jeux vidéo : il s'avère que Liège a un excellent centre de formation sur le métier du jeu vidéo, et il est donc insensé de dépenser des moyens pour créer pareille structure à Bruxelles mais par contre, ce qui manque à Bruxelles, c'est d'un endroit pour rassembler l'industrie, de pouvoir donner l'accès aux Bruxellois à ces centres de formation, de créer des parcours de pré-formations pour qu'ils y aient accès...

Ce qui doit nous occuper l'esprit, c'est la création d'un espace institutionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi d'un espace économique commun de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **Amaury Alexandre, député provincial, Province de Namur**

Merci à tous les orateurs qui m'ont précédé pour leurs propos édifiants à propos de cette problématique.

Je ne vais pas redire ici après Fabian les nombreuses propositions que DÉFI a formulées par rapport à cet enjeu de faire se redéployer économiquement nos deux Régions et le faire d'une manière concertée et on espère à un moment donné, en collaboration et puis en coopération, comme vous l'avez justement souligné.

Je vais revenir sur différents éléments qui ont été évoqués pour alimenter ensuite le débat.

Premièrement, j'ai été interpellé par le fait qu'un Ministre Président dise que le redressement industriel de la Région wallonne ne peut pas s'accompagner de la rencontre des objectifs en termes de réduction des gaz à effets de serre.

Il y a certainement des choses qu'on peut faire pour essayer de joindre ces deux objectifs simultanément, notamment créer une filière sur la grille économique afin de vraiment remettre des moyens pour que le secteur de la construction puisse relever les défis qui sont les nôtres en matière de réduction des gaz à effets de serre pour le bâti. Non seulement cela concerne les bâtiments publics mais il y a aussi le résidentiel et le privé qui sont à rénover de fond en comble.

Je crois qu'une réflexion doit avoir lieu en constatation avec Bruxelles et la Wallonie de nouveau pour pouvoir activer les acteurs internationaux qui ont des moyens et les technologies qui peuvent nous aider à accélérer le tempo parce que le réchauffement climatique si on ne s'en occupe pas, il ne s'occupe pas de nous. C'est un peu comme la politique.

En matière d'enseignement qualifiant, je rebondis car les provinces et la province de Namur en particulier sont actives dans le domaine. On a de très bons taux d'emplois au sortir des études dans nos filières qualifiantes et donc je suis un peu interloqué par les 2% seulement d'emplois à la sortie évoqués par Monsieur Willocx alors que chez nous, cela tourne autour des 100%.

Ceci signifie qu'il y a un moyen en réfléchissant par rapport à son territoire et aux besoins de son territoire, de trouver, de développer des filières professionnelles qui vont mener à l'emploi (l'école hôtelière de Namur, l'école d'agronomie à Ciney).

Je partage l'avis exprimé par Fabian selon lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles doit disposer d'une plus value sur le plan économique et il convient d'œuvrer pour que le Gouvernement soit issu directement du Gouvernement régional bruxellois et régional wallon. Mais il faudra aussi travailler selon le principe de subsidiarité.



Les Régions doivent fixer les cadres, et je suis convaincu que les provinces jouent déjà ce rôle de spécialiser finalement un cadre qui est donné au niveau supérieur pour justement l'adapter aux réalités de son territoire, et contrairement à la rumeur et la réputation, elles le font assez bien.

Permettez-moi de compléter avec des exemples qui ont tout à fait du sens à être développés entre Bruxelles et la Wallonie.

J'ai souvenir d'une proposition faite par Alain Maron, le ministre bruxellois, qui désirait que Bruxelles possède une autonomie agricole et qui avait annoncé que la Région bruxelloise allait acheter dans les mois et les années à venir des terres agricoles dans les provinces voisines du Brabant wallon et du Brabant flamand, afin de favoriser une agriculture locale qui pourrait nourrir une partie de la population bruxelloise. L'annonce avait entraîné à l'époque une levée de boucliers des organisations agricoles notamment, accusant Bruxelles de vouloir s'accaparer des terres. Cela s'est fait sans concertation aucune. Et qui s'est mis à dos à peu près tous les agriculteurs wallons et bruxellois.

Je pense que nous avons une ceinture élémentaire autour de Bruxelles pour lui donner des moyens de résilience organisée en tous cas.

Les pouvoirs publics n'ont pas vocation à subsidier ou acheter les terrains des agriculteurs wallons, d'autant plus quand on connaît la situation de nos agriculteurs qui subissent une pression foncière colossale et qui ont déjà énormément de mal à faire reprendre les exploitations.

Deuxième exemple que je voudrais donner, c'est en termes de recherche, il faut vraiment mutualiser. Cela n'a aucun sens d'établir un programme de recherche à Bruxelles et en Wallonie. Il faut évidemment rassembler les moyens pour pouvoir avoir les masses critiques suffisantes que pour pouvoir se développer dans les secteurs de pointe.

Il y a un projet de développement d'une batterie au sodium actuellement à l'Université de Namur, pour remplacer le lithium car d'une part la demande en batteries électriques risque d'exploser et par ailleurs le lithium est un minerai rare qui le deviendra encore davantage en cas d'extraction exponentielle, alors que le sel est un composant qui sera toujours très abondant.

Si on arrive à développer ce qui est au stade expérimental et fonctionne avec des propriétés très intéressantes comme la recherche ultra rapide et par ailleurs une densité d'autonomie ensuite importante, on pourrait mettre en place une filière dans le domaine de l'autonomie électrique très importante en partenariat avec Bruxelles puisqu'en Région bruxelloise, vous avez Audi Forest qui développe tout un segment de production de véhicules électriques. Des convergences et synergies sont possibles.

C'est ce genre de secteur-là qu'il faut soutenir et les moyens publics doivent servir à lancer des dynamiques pour ensuite lui permettre de voler de ses propres ailes.

Je vous remercie.

### **3. Conclusions**

Christophe VERBIST, directeur du Centre d'Etudes Jacques Georgan :

Madame Cleppert, vous avez parlé tout à l'heure de la collaboration et de la coopération. C'est intéressant de distinguer les deux termes. Et je voulais vous poser à vous deux, Madame Cleppert et Monsieur Willocx une simple question : même si le constat du régionalisme s'avère prégnant, en dépit des possibilités d'espace comme nous nous préconisons, d'espace commun Wallonie-Bruxelles sur le plan économique existent, comment voyez-vous en termes de collaboration, dans votre domaine d'expertise et de travail qui serait utile dès à présent à faire entre nos deux Régions au niveau commun ( l'enseignement, ou l'alternance).

#### Caroline CLEPPERT

Je vais continuer sur le sujet de l'alternance, que j'avais abordé lors de mon exposé inaugural. On est d'accord avec ces enjeux, on connaît les problèmes, on a la cartographie complète des acteurs, etc. C'est donc l'application qui est déterminante : c'est maintenant qu'on a besoin de voir les améliorations concrètes et je réitère mes propos sur la nécessité de ce partage de données. Sur les industries culturelles et créatives, il y a vraiment moyen d'avancer. Je vois qu'il y a un plan d'action bruxellois au niveau wallon. Nous en sommes à une étude qui date de 2015 sur des données de 2008-2012, on est donc en retard.

#### Olivier WILLOCX

Je voudrais évoquer l'enseignement, parce que s'il n'y a pas d'enseignement, il n'y a pas de taux d'emploi, c'est évident. Mais surtout, il n'y aurait pas de financement des entités francophones dans ce pays possibles parce que c'est le taux d'emploi qui est la clé aujourd'hui.

Comment se fait-il qu'il y ait cette capacité à être d'accord sur la vision mais jamais sur la mise en œuvre. Et je calcule qu'à Bruxelles, sur les 20 dernières années, il y a eu une multitude de plans.

Le temps économique et le temps politique ne coïncident pas aujourd'hui.

Certes, c'est aussi une question de rapports humains entre les politiques mais il existe aussi une espèce de rapport de confiance et de défiance souvent avec les partis d'ailleurs, qui entretiennent un mécanisme de grippage.

L'espace francophone en matière de recherche scientifique me paraît un excellent exemple de matière de collaboration entre la Wallonie et Bruxelles.

#### Recommandations générales

Le CEG constate au terme de ce débat que les possibilités d'espace commun Wallonie-Bruxelles sur le plan économique existent mais qu'il manque assurément dans le chef à la fois des autorités régionales tant wallonnes que bruxelloises mais aussi dans le chef des acteurs économiques eux-mêmes d'un supplément de volonté nécessaire pour traduire davantage cet espace commun, car de manière traditionnelle le réflexe de se concentrer sur son propre territoire est prégnant.

Le CEG continue à croire cependant que la prospérité de nos deux Régions, synonyme de croissance et d'un taux d'emploi rehaussé, passera nécessairement par des synergies entre celles-ci.

Le CEG est toujours partisan de développer un Plan économique commun à la Wallonie et Bruxelles qui aurait pour but certes de poursuivre la structuration territoriale économique des pôles de compétitivité actuels, mais aussi de créer un pôle de compétitivité dédié au digital et commun aux deux Régions et à cet égard de développer des synergies avec les différentes structures publiques

accompagnant ces entreprises (AWEX, Sowalfin, Agence du Numérique, Digital Brussels)

Par ailleurs, le CEG considère qu'il faut accompagner les industries culturelles et créatives dans la transition numérique

La révolution numérique doit être vue comme une réelle opportunité à saisir, à condition d'assurer la diversité et la proximité de l'offre et de développer un véritable plan de transition numérique.

La Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'entité fédérée doit tenir compte de la numérisation au niveau culturel et accompagner les industries culturelles dans la transition numérique.

Le CEG entend que les entités fédérées francophones investissent massivement dans la recherche fondamentale et appliquée en facilitant l'accès aux résultats de recherche via la création d'une Agence francophone Wallonie Bruxelles de la Recherche qui aura, notamment, pour objectif de décloisonner le secteur.

Cet investissement dans la recherche est une condition primordiale de redéploiement économique de nos deux Régions.